



N° 178

MARS 2008

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

LA GROGNE

Le CNOSF et les fédérations commencent à fortement s'inquiéter sur l'avenir du sport dont l'intérêt général ne semble pas être évalué à sa juste valeur. Nous considérons qu'il s'agit d'un service public que l'Etat doit soutenir et traiter comme tel. A force de dire que les caisses sont vides, on sent bien que nous ne faisons pas partie, de ce fait, des priorités nationales, alors même que nous jouons un rôle tout aussi important que la Santé à laquelle nous apportons une large contribution. Nous n'avons plus qu'un secrétaire d'Etat aux marges de man?uvre limitées, lequel pourrait disparaître suite à un probable remaniement ministériel.

Le démantèlement des DDJS se précise et nous y sommes fermement opposés. La centralisation à Paris, pour ce qui concerne l'île de France, est toute prête à sortir des « cartons », ce n'est plus un secret. Les conséquences d'un tel changement, préparé sans aucune concertation, seraient considérables. La méthode utilisée est tout aussi contestable que le fond.

De la même manière, l'avenir du CNDS et l'utilisation des fonds s'ajoute à notre légitime inquiétude. Prenons par exemple, le dispositif « Accompagnement éducatif », le ministre Xavier DARCOS, en accord avec Roselyne BACHELOT, l'a lancé sans avoir procédé à une consultation préalable, alors même que sur un plan purement technique, il existe des obstacles qui n'ont pas été pris en compte.

Notre mécontentement est vif et nous déclarons que si nous ne sommes pas hostiles à cette initiative, qui puisse devenir un pont entre l'Education Nationale et le mouvement sportif, nous ne pouvons accepter que celle-ci se substitue à :

- aux heures scolaires obligatoires, aux activités de l'UNSS et aux classes sportives.

Nous nous élevons donc contre l'usage de fonds provenant du CNDS à un tel usage. Par contre, nous pouvons souscrire à l'aide à la création, et à l'aménagement ou à la rénovation d'équipements sportifs. L'aide traditionnelle aux associations, dans le respect de leur projet, ne doit pas être remis en cause.

La pérennité du CDNS n'étant pas du tout assurée en raison de la menace qui pèse sur le monopole de l'Etat sur les Jeux (voir encore un nouvel article dans ce SCOOP sur les paris sportifs). L'incertitude est telle que l'on ne peut assurer un accompagnement éducatif, qui a vocation à s'étendre à l'ensemble des collèges et aux primaires sans être sûr du financement. Ce dernier devrait prendre des proportions dépassant largement le prélèvement des 35 %.

Dans cette perspective, on ne peut oublier qu'il existe une forte demande d'accès à des installations sportives, déjà saturées, pour des activités nouvelles. Nos infrastructures ne sont plus adaptées, elles sont vieillissantes, il est donc nécessaire d'avoir une cohérence nationale pour appréhender ces sujets.

Le mouvement sportif va se mobiliser pour faire entendre sa voix, et nous espérons que l'action sera forte et unitaire.

Tout est envisageable, avec plus de 15 millions de licenciés, en prenant en compte les évolutions des pratiques.

Christian Lopes

SCOOP94

Directeur de la publication
Rédacteurs
Traitement et Documentation
Dessins

Christian LOPES
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX
Gérard CHARPENTIER, Natahalie LASSOUED
Michel-Yves SCHMITT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Tél : 01 48 99 10 07 - Fax : 01 48 99 30 21 - Email : cdos@cdos94.org - www.cdos94.org

Mensuel gratuit - Tirage : 1200 exemplaires - N° ISSN 1761 4899

FAC ET SPORT

La place du sport dans les universités est un sujet de préoccupation pour Valérie PECRESSE. On sait que la pratique est fort peu développée dans les établissements, au regard de nos pays voisins. 20 % d'étudiants ont une pratique régulière, alors que 70 % d'entre eux souhaitent faire du sport.

Les causes de désaffection sont nombreuses, on peut en énumérer les principales :

- Une majorité d'étudiants n'ont pas la possibilité dans leur cursus de se voir proposer une pratique sportive. En licence ils doivent choisir entre sport, anglais ou informatique alors que les trois font partie du socle commun.
- Les équipements sportifs dans les campus ont mal vieilli, il faut moderniser ou reconstruire.
- Une multiplicité des acteurs du sport universitaire et des responsabilités croisées, et mal identifiées ; facteur aggravant l'absence d'implication des étudiants dans les structures. Le tout ajouté à une ancienneté de réglementation qui paralyse la machine.

Stéphane DIAGANA a été chargé d'une mission en compagnie du Professeur Gérard AUNEAU de l'Université de Toulouse III. Ils devront présenter un rapport d'expertise approfondi étudiant plus avant les causes de la faible pratique sportive à l'université, identifiant les facteurs de blocage et dégagant des pistes de réforme, tant de ses structures que de sa pratique, afin d'augmenter la pratique du sport à l'université.

UNE FONDATION ANTIDOPAGE BIEN PROTEGEE

L'Union Cycliste Internationale (UCI) vient d'annoncer en janvier la création d'une fondation antidopage de droit Suisse. C'est une première dans une fédération très attachée à ses prérogatives.

Dès lors, on ne peut s'étonner que cette formation soit dirigée par un Conseil composé de membres nommés exclusivement par l'UCI. Ce sera donc une « chasse très gardée » qui permettra tout de même d'augmenter les ressources, rendues nécessaires par l'arrivée du passeport biologique.

Cette fondation aura fort à faire pour prouver son efficacité et sa crédibilité.

FINANCEMENT DU SPORT, REFORME ?

Il semble que notre secrétaire d'Etat, Bernard LAPORTE, ait quelques velléités en la matière, il les a exprimées au cours de la présentation des vœux, à la presse le 18 Janvier, en donnant quelques pistes.

? A propos de ce financement, le CNDS semble avoir été implicitement visé. Bernard LAPORTE a déclaré, très laconiquement « je finis par m'y perdre ». Nous aussi quand on voit que l'on y puise allégrement pour diverses actions, sans nous demander notre avis ! Une réforme n'est donc pas à exclure, le CNOSF devra se montrer vigilant.

? Bernard LAPORTE est revenu sur le budget de 3 % promis sur la durée de la mandature par le candidat SARKOZY, « ce serait idéal, mais cela ne veut pas dire que l'Etat doit tout financer ». Le secteur privé devrait prendre une part croissante dans le fonctionnement du sport en attirant les entreprises par des incitations fiscales pour aider les jeunes.

? Le partenariat devrait aussi permettre de bâtir de nouveaux stades nécessaires à la candidature de la France à l'organisation de l'Euro 2016, en prenant l'exemple Anglais. Rappelons qu'une commission Grands Stades Euro 2016 a été mise en place à ce sujet, à sa demande, présidée par Philippe SEGUIN.

- L'Etat doit garder la mainmise sur le sport de haut-niveau, il doit en être le garant avec le mouvement sportif.
- Il convient de maintenir le rang de la France dans la hiérarchie mondiale car elle recule d'année en année. Des conclusions seront tirées après Pékin afin de savoir si notre organisation correspond à nos ambitions, tout particulièrement en ce qui concerne les filières d'accès au haut niveau.

LE SPORT ET LE PLAN BANLIEUES

ernard LAPORTE, en réponse à l'article du journal « Le Parisien », lui attribuant un plan banlieue prenant place dans le cadre de celui de Fadel AMARA, s'est déclaré « étonné ».

Le Parisien avait indiqué « Le secrétaire d'Etat souhaite aller au contact des quartiers pour écouter et lancer « son plan d'ampleur visant à utiliser le sport comme moyen de promotion sociale ».

Montant avancé, 38 millions d'euros débloqués par l'Etat, celui-ci a été démenti par Bernard LAPORTE.

Il n'empêche que le sport joue depuis longtemps un rôle important dans les banlieues par l'importance de son réseau associatif. Toutefois, on sait que les moyens ne sont pas à la hauteur des attentes. Disons le franchement, les associations sportives n'ont pas attendu ce nouveau plan pour agir dans les banlieues.

BERNARD LAPORTE, SUITE ...

A l'instar de la Fête de la Musique, Bernard LAPORTE a lancé l'idée d'une Fête du Sport, date proposée le 12 Juillet, en anniversaire de la victoire des Bleus en Coupe du Monde de Football 1998. La Poste s'est déjà manifestée comme partenaire potentiel.

Si cette idée voit le jour, elle fera doublon avec la « Journée Olympique Nationale », le 22 Juin cette année, manque de concertation évidente.

D'autre part, en Juillet, la mobilisation de l'encadrement est plus que difficile, on ne le sait que trop bien.

A la suite de l'agression d'un jeune footballeur, le 20 Janvier, Bernard LAPORTE a vivement réagi, il souhaite des mesures élargies, des supports aux joueurs, et aussi des dirigeants. Il a évoqué la possibilité de sanctionner les éducateurs « s'ils ne sont pas capables d'assumer leurs responsabilités, il ne faut plus qu'ils soient là ».

Il nous semble que notre secrétaire d'Etat devrait se rapprocher du CREPS de Franche-Comté pour demander le DVD réalisé par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Basse-Normandie et les CDOS de Vendée et du Calvados. Ce DVD est accompagné d'un kit pédagogique de lutte contre les violences.

Objectif : accompagner les acteurs du sport dans leurs actions de lutte contre les différentes formes de violences auxquelles ils pourraient être confrontés.

Les éducateurs ont besoin d'une aide en priorité, même si certains comportements peuvent être sanctionnés, ils sont marginaux et l'on ne doit pas tout confondre.

CHASSE AUX PARIS

On peut penser que de récentes affaires de matchs dont les résultats semblaient suspects ne sont pas étrangères à l'action de la fédération Française de Tennis, la conduisant à engager des poursuites judiciaires visant à interdire les paris en ligne sur le tournoi de Roland-Garros.

Cette décision fait suite aux observations qui ont été faites sur le dernier tournoi de Bercy. On a pu enregistrer entre 500 millions d'euros et un milliard d'euros de paris sur quelques 140 sites, sur des éléments sans le moindre intérêt sportif.

S'appuyant sur le droit français, il s'agit de « marquer un coup d'arrêt à ce développement non encadré, sans garantie de transparence et qui a lieu, dans des conditions économiques qui consistent à greffer une activité commerciale sur le dos d'un organisateur qui supporte le coût de l'organisation et qui risque une atteinte à l'image de ces événements ». Ce phénomène de paris ne cesse de croître, il échappe à tout contrôle, il est urgent de prévenir des dérives commerciales autant qu'éthiques. Une récente étude a estimé à quelques 3 milliards d'euros le montant des paris sportifs en ligne en Europe en 2005. On prévoit un chiffre de plus de 7 milliards à l'horizon 2009.

Ce qui nous intéresse, c'est surtout l'aspect éthique, comme nous l'indiquons au début de cet article.

PROFESSIONNALISATION ET MARKETING

On peut considérer que l'association fait plus ou moins du marketing dans trois domaines :

- Faire connaître l'association au public
- Acquérir des ressources
- Agir en fonction de son projet et de sa mission

Il convient d'examiner la pertinence des moyens utilisés et le coût. Sur ce point, le CDOS dans le cadre du cycle de formation 2008/2009 sera amené à proposer des séances sur ce thème.

Le marketing est un élément de professionnalisation, les méthodes utilisées ne doivent jamais empiéter sur les valeurs associatives, cette règle doit toujours l'emporter sur tout autre considération.

En respectant ce principe essentiel, le marketing peut être une aide efficace à toute association pour se régénérer.

MISE A DISPOSITION D'AGENTS PUBLICS

LOI DU 2 FEVRIER 2007

Cette loi très importante concerne le secteur associatif, le sport doit y être attentif car il est concerné par des mises à disposition de fonctionnaires, tout particulièrement les fédérations et les ligues, mais aussi des structures importantes, telles que les grands clubs omnisport. Les nouvelles dispositions complexes peuvent se résumer en deux cas de figure :

- Avant le 6 Février 2007, les mises à disposition sont régies jusqu'à leur terme, et au plus tard jusqu'au 1er Juillet 2010, par le droit antérieur.
- Pour celles postérieures à cette date, c'est le nouveau régime juridique de la loi qui s'impose.

La mise à disposition ne peut excéder trois ans, mais elle est renouvelable sans que la durée puisse dépasser six ans. **La nouveauté réside dans le fait que l'association doit rembourser à l'administration d'origine la rémunération du fonctionnaire mis à disposition et les charges afférentes.**

Ce principe peut avoir des dérogations, mais le secteur associatif semble en être exclus. L'application de cette loi va poser un problème financier au mouvement sportif qui utilise les services de fonctionnaires, DTN, DTR par exemple, sans avoir à en supporter les salaires et les charges. On peut, dès lors, penser que le secteur associatif sportif va essayer d'obtenir des dérogations ou des compensations, au regard d'un budget qui n'a pas pris en compte ce nouvel élément.

SPORT ADAPTE

On peut regretter que pour les J.O de Pékin, les handicapés mentaux restent exclus des épreuves Paralympiques. Il s'agit d'une discrimination que le président de la fédération entend bien faire cesser pour les Jeux de Londres 2012.

Il est tout de même bon de rappeler que l'on a pu constater la participation de sportifs non handicapés et que ceci avait provoqué un joli scandale, il conviendrait donc de remettre un peu d'ordre et d'éthique pour retrouver du crédit en la matière.

La fédération française, qui avait eu quelques problèmes financiers, a retrouvé un équilibre en 2007. L'année 2008 devrait donc permettre un développement grâce aux emplois STAPS dont l'avenir reste incertain, objectif : 40 000 licenciés en 2009.

LA PETITE REINE PLAIT AUX ANGLAIS

En l'occurrence, il s'agit de la bicyclette qui a séduit tout particulièrement les Londoniens. La Grande Boucle, lors de son passage en 2007, a suscité un bel enthousiasme, plus de trois millions de personnes s'étaient massées à Londres et dans le Kent sur le passage du Tour de France, soit plus qu'à l'arrivée à Paris, c'est peu dire !!

Les britanniques souhaitent donc qu'avant les J.O de 2012, l'expérience soit renouvelée, et ce d'autant que les retombées financières ont été très juteuses ; 185 millions d'euros de revenus, contre 5,6 millions d'euros pour les frais d'organisation, peste la bonne affaire !

A ceci, s'ajoute le développement de la pratique cycliste, 10 % de progression d'une année sur l'autre à Londres que l'on attribue en partie au Tour de France.

C'est le réalisme à l'Anglaise.

LE PAINTBALL

Cette nouvelle activité nous vient des USA, elle est assez méconnue du grand public et il est difficile de quantifier le nombre de pratiquants. La fédération créée en 1996 revendique 24 000 licenciés répartis en 240 clubs affiliés.

Selon Richard FELTIN, directeur de la publication « X Paint et Invisible », ce serait plusieurs millions de personnes qui pratiquent et découvrent chaque année, le Paintball. Il s'appuie, sans doute, sur le chiffre de 27 millions d'euros de C.A annuel que cette activité génère.

Il faut dire que le paintball s'adresse à une population assez aisée, une personne peut dépenser 300 euros par mois pour une pratique régulière.

Ce jeu consiste tout simplement à opposer deux équipes dont le but est de récupérer le drapeau ou bien d'appuyer sur un buzzer installé en terrain adverse. Chaque joueur est muni d'un lanceur propulsant des billes de peinture lui permettant d'éliminer un joueur qui est touché et dont la bille éclate laissant une trace de peinture.

Cette activité est très mal structurée en France, ce qui conduit à beaucoup de pratiques libres dans nos forêts qui peuvent engendrer des accidents et des nuisances. Sur le plan du lanceur, il est tantôt considéré comme une arme classée en 7e catégorie, tantôt comme un jouet selon les départements.

Cette situation devrait être clarifiée rapidement. D'autre part, cette pratique nous semble dérivée de simulations de combats militaires plus que sportifs qui nous ont déjà été montrés à la télévision sous un aspect assez négatif.

EN QUESTION

LES COMPETENCES DES BENEVOLES

Selon Dominique THIERRY, Vice-président National de France Bénévolat, les compétences des bénévoles valent bien celles du secteur privé ou de l'administration, il convient de les valoriser.

Il est courant de penser que bénévolat rime avec amateurisme, alors que les activités bénévoles sont pourtant des situations de travail qualifiantes, et les associations des lieux de formation où l'on expérimente de nouvelles pratiques et forme d'organisation.

Le fait associatif, c'est « faire société ensemble » sur un projet partagé, les associations qui dérogent petit à petit à ce principe et dont le pouvoir est accaparé par quelques personnes sont celles qui se sclérosent.

Le management de bénévoles est beaucoup plus délicat que celui des employés, car l'animation ne peut être que participative et consensuelle, même s'il est nécessaire que l'animateur principal ait un certain charisme.

L'organisme d'une association n'est pas toujours rationnel, ceci peut apparaître parfois, comme un joyeux désordre, mais qui est compensé par une motivation collective et un consensus interne. La capacité de réactivité, d'adaptation et de débrouillardise au quotidien est plus proche d'une PME que d'une grande entreprise.

Le bénévole jouit donc d'une capacité à s'adapter aux circonstances, largement supérieure à un salarié d'une structure professionnelle importante. Ceci se vérifie régulièrement dans de grandes manifestations où les bénévoles appelés en renfort ont une capacité à savoir agir, surprenante, de par les compétences acquises.

Celles et ceux qui ont participé aux championnats du monde d'Athlétisme, au stade de France, peuvent en témoigner. Avec un effectif amputé, rapidement d'un tiers par la faute de l'équipe d'organisation, le salut est venu des initiatives rapides des bénévoles pour pallier les carences.

Ceci est si vrai, que pour le mondial de rugby, on a su « bichonner » les bénévoles dont le rôle dans le succès de l'organisation a été prépondérant et salué comme il se doit par le président LAPASSET.

Donc qu'on se le dise, les bénévoles ont un « savoir faire » qui devrait être apprécié en dehors de l'association et que le carnet du bénévole du CNOSF veut mettre en avant.

Il nous reste à convaincre les entreprises qu'être bénévole, c'est un élément positif sur un C.V, c'est un plus, l'idée fait son chemin très lentement.

MAISON DES SPORTS

Il ne s'agit pas de celle que l'on s'évertue à avoir, mais de la Maison des Bénévoles du sport qui vient d'être inaugurée à Valence (26), et qui servira aux départements de la Drôme et de l'Ardèche, petit département voisin.

Elle abritera le comité départemental olympique et sportif de la Drôme, Profession Sport équivalent du CRIB, ainsi que 48 comités départementaux. Le Conseil Général a participé à hauteur de 300 000 euros. Une Maison des Sports de pleine nature pourrait également voir le jour.

En ce qui concerne notre département, nous avons deux pistes et avons aussi trouvé de nouveaux contacts susceptibles de faire progresser notre projet. A suivre

MANIFESTATIONS SPORTIVES MARS 2008

Le 1 et 2 Mars Tournoi du Val de Bièvre. Contact : US Gentilly Badminton - Tél : 01 45 46 15 85

Le 29 et 30 Mars au Palais Omnisport de Thiais, Internationaux de Gymnastique Rythmique.

Contact : Tél : 01 48 92 42 58

LES PROJETS DE NOTRE MINISTRE

Madame Roselyne BACHELOT, à l'occasion du Conseil National de la Vie Associative (CNVA) a évoqué quelques projets dont un qui touche au bénévolat :

- Volonté de création d'un livret d'épargne civique qui permettra l'ouverture de nouveaux droits aux bénévoles.

Elle souhaite, en outre, promouvoir le label associatif « gage de transparence et de bonne gouvernance » et développer l'évaluation. Rappelons qu'en ce qui concerne les subventions du CNDS, ce dernier point est à l'ordre du jour.

Pour ce qui concerne le livret d'épargne civique, attendons d'en savoir plus, mais c'était une proposition du candidat SARKOZY, il y a déjà 9 mois.

FINANCEMENT DU SPORT (SUITE)

Le président de la commission « Grands Stades Euro 2016 » a déjà indiqué que le rapport ne serait remis qu'en Septembre.

Philippe SEGUIN a souligné que la commission n'allait pas se préoccuper uniquement de l'Euro 2016, mais réfléchir sur l'ensemble des « arènes sportives du futur ».

L'argent étant rare, l'Etat ne va pas investir seul sur 7 à 8 stades pour recevoir uniquement l'EURO 2016.

Les grandes lignes du rapport sont déjà presque connues :

- La France ne possède pas les installations sportives pour recevoir l'EURO 2016

- Il faut donc construire ou rénover des stades

La grande inconnue, c'est le financement et les financeurs ?

VIOLENCE A SAINT MAUR

Le 23 Février, s'est déroulé la remise des médailles départementales. Cette ville paisible de notre département a été émue par la réaction d'un joueur de football de l'équipe locale qui affrontait celle de Chevilly Larue. Expulsé sur décision de l'arbitre, le jeune homme majeur s'est rendu aux vestiaires, d'où il est revenu avec un pistolet d'alarme, dont il a fait usage à deux reprises sans faire de blessés.

HANDBALL

Continuant sur leur lancée, les équipes féminines et masculines se sont qualifiées pour le 3e tour national, en se classant respectivement 3e et 1ère.

A suivre ...

BOXE ANGLAISE

La section boxe anglaise de l'US Fontenay a organisé, avec succès, une journée « portes ouvertes », le samedi 9 Février, au Centre Sportif Allende. C'est ainsi que 147 jeunes boxeurs de 8 à 16 ans dont plusieurs filles, de 40 clubs de la Ligue IDF sont venus évoluer dans le cadre de la boxe éducative de 13h30 à 17h30.

On notera la présence de personnalités, telles que : Jean-François VOGUET, sénateur-maire de Fontenay, Patrick BAUDOIN, député-maire de St Mandé, Gilles SAINT GAL, Vice-président du Conseil Général, maire-adjoint au sport de Fontenay ... etc.

Cette journée aura permis aux familles de la ville de découvrir la section boxe éducative et boxe loisir.

Nos félicitations au président Azdine BEN YACOB.

"Pass' sports pour elles !"

Afin de répondre aux besoins observés auprès des jeunes femmes Val-de-marnaises et dans un souci de développement de la pratique sportive, en partenariat avec le mouvement sportif dont vous faites partie, un nouveau dispositif intitulé « Pass' sports pour elles ! » est créé. Les jeunes femmes de 11 à 25 ans qui en feront la demande, pourront se voir remettre un Pass' sport pour elles qui leur permettra d'accéder à de l'initiation sportive dans toutes les associations sportives val-de-marnaises partenaires du dispositif.

La distribution des « Pass' sports pour elles ! » sera effectuée à la manifestation Fête du Sport les filles ! le 4 juin 2008 au Parc de Choisy le Roi, dans les PIJ et les BIJ ainsi que les services municipaux de la jeunesse et des sports. Toutes les associations sportives agréées du Val-de-Marne pourront donc bénéficier de cette opération qui durera du 1er Septembre 2008 au 31 Mai 2009.

En retournant le coupon réponse joint à ce numéro, vous deviendrez une association partenaire de l'opération « Pass' sports pour elles ! » et pourrez ainsi faciliter la participation de nouvelles adhérentes à vos activités.

Stéphanie SCOFFIER

Tél : 01.45.17.05.49

stephanie.scoffier@jeunesse-sports.gouv.fr

LE CDOS ETAIT PRESENT ...

Le 24 Février

à la Coupe du Monde Epées Dames à Saint-Maur
(G.CHARPENTIER, J.CELERIER, C.LOPES)

Le 28 Février

à la réception officielle "SPORT EN FILLES" spécial Boxe
à Issy les Moulineaux (R.JEANNE)

Le 6 Mars

à la 3e édition de SPORT EN FILLE
à Vaires sur Marne (A.MERIGOT)

Le 29 Janvier

à la remise des prix du 1er concours
départemental "Femmes et Sports" du Val de Marne
à la Préfecture de Créteil
(C.LOPES, J.C.RAOUX, J.CELERIER, G.JUSTIN, A.MERIGOT)

Le 1er Février

à la soirée des Champions à Saint-Maur (J.C.RAOUX)

Le 2 Février

à l'assemblée générale du CODEP EPGV 94
à Fontenay sous Bois (C.LOPES)

CANOE KAYAK

Nous avons le plaisir d'apprendre que deux clubs de notre département ont obtenu pour 2008 le label "Club de Nationale 1". Il s'agit de :

- Canoe Kayak Club France (CKCF de Bry sur Marne)
- Joinville Eau Vive.

Ils se sont inscrits dans le processus qui conduit à devenir une unité de base de la filière d'accès au haut-niveau, pour ce faire, ils ont répondu aux critères suivants :

- Figurer parmi les 12 premières équipes de club dans l'une des deux disciplines olympiques
- Figurer parmi les 6 premières équipes de club en kayak-polo, masculin ou féminin
- Avoir au moins un sportif inscrit en liste ministérielle (Espoir, Jeune, Sénior ou Elite)

Assemblée Générale

CDOS 94

Elle s'est tenue, le 18 Février, à Saint-Maur, en présence des représentants(es) de trente trois comités départementaux qui furent très attentifs à la présentation des différents rapports.

Nous adressons nos remerciements à **M. BEAUMONT**, maire de St Maur et à toute son équipe pour l'excellent accueil qui nous a été réservé, et pour la mise à disposition de la salle des fêtes de la mairie, lieu très agréable.

Le rapport moral du président, que vous trouverez dans ce SCOOP, était résolument tourné vers l'avenir de l'organisme et les perspectives qu'il conviendrait de dessiner, la prochaine assemblée générale étant électorale, il convient de préparer et de réfléchir sur les grands axes du projet de la nouvelle mandature.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir un 57^e comité, celui des Jeux d'Echecs, qui a demandé son affiliation au CDOS, le président **Jean-Claude ROSSE** présenta les activités de sa discipline. Son adhésion fut acceptée, sa fédération étant reconnue par le CNOF.

Le secrétaire général, **Jacques CELERIER** donna lecture de son rapport d'activité qui comporta les nombreuses actions et représentations du CDOS, qui au fil du temps ne cessent de croître.

Le trésorier **Gérard CHARPENTIER** se livra à l'exercice, toujours délicat, de la présentation des comptes et ses annexes qui donnèrent lieu à quelques questions, il apporta les précisions nécessaires à une bonne compréhension. Le vérificateur indiqua, qu'après examen, il n'avait constaté aucune anomalie. Tous les rapports furent approuvés à l'unanimité.

Le CRIB a fait l'objet d'une intervention de son responsable, **Romain LEGRAND**, rapide et précise dont on a bien perçu l'importance et l'aide qu'il apporte aux associations sportives. On peut regretter tout de même que ce service ne soit pas encore assez connu, malgré nos efforts, l'information a du mal à circuler. Les services municipaux des villes du Val de Marne ne nous aident guère, c'est un constat qui démontre la lourdeur administrative, c'est assez regrettable. Les élections passées, il conviendra de reprendre contact avec les Maires pour les rencontrer et leur faire valoir les services gratuits que nous pouvons apporter aux associations sportives et dont le financement est assuré par l'Etat.

Actuellement, la connaissance du CRIB se fait par le «bouche à oreille», vieille méthode toujours efficace ... La fréquentation monte en puissance et l'on constate un besoin réel d'information, tout particulièrement sur des sujets sociaux et juridiques.

Afin de compléter l'effectif de notre comité directeur, deux nouveaux membres furent élus en la personne de **M. William LEGUY** et **Dominique VIERNE**.

Les personnalités présentes intervinrent tour à tour, à savoir :
- **Mr Roger TISSEYRE**, Vice-président du Conseil Général. Il se félicita du partenariat entretenu avec le CDOS qui répond toujours aux sollicitations de ses services pour des actions en faveur du sport. Il souligna aussi l'importance et le succès de nos propres actions, telles que le colloque santé, le Challenge Olympique des Familles, et la récente Nuit du Sport. Il nous a précisé que s'il convenait de les poursuivre, il était nécessaire de revoir ensemble les formes que l'on puisse y donner afin de ne pas faire « doublon avec celles du Conseil Général, soit des bénévoles et la journée Sensations Sports.

Des rencontres sont donc nécessaires pour repositionner les uns et les autres.

- **Nicolas MULLER**, directeur de la DDJS souligna les bons rapports qui existent avec le CDOS et son rôle dans le Val de Marne qui permet une bonne synergie mutuelle. Il précisa, à nouveau, les éléments du dispositif de la campagne CNDS 2008 qui voit son enveloppe en augmentation grâce au relèvement du taux de prélèvement sur les recettes qui y abondent. Une part importante réservée à l'équipement et à l'accompagnement éducatif pour un financement qui a été fixé au plan national à 35 % de l'enveloppe du PNDS.

Cette mesure n'est pas préjudiciable aux actions prévues pour cette année, les commissions paritaires DDJS et CDOS continueront à fonctionner.

Sur l'avenir du CNDS évoqué par le **Président LOPES** et celles des structures de la DDJS, **M. Nicolas MULLER** s'est abstenu, en tant que fonctionnaire, de prendre position, il est donc resté sur son droit de réserve à l'approche des élections.

- **Mr Jean-Bernard THONUS**, premier adjoint de St Maur qui nous a rejoint en cours de matinée ne manque pas de souligner les excellents rapports qui sont entretenus par la ville avec le CDOS et le remercia d'être venu à St Maur pour son assemblée générale.

Il développa brièvement, mais clairement la politique sportive qui est conduite par St Maur, équilibrée entre le sport pour tous et le haut niveau amateur. Le sport professionnel doit se financer lui-même, c'est du spectacle. Ceci nous semble assez légitime.

- **M. Claude GALVAING**, trésorier du CROSIF, prit brièvement la parole pour nous manifester l'amitié du CROS et présenter les excuses du président TISSOT en vacances d'hiver avec sa famille. Il indiqua les formations que le CROS organise en matière informatique.

La représentante de la FSGT posa la question de l'avenir de l'emploi des fonds du CNDS pour assurer des activités en milieu scolaire et du désengagement de l'Etat sur des services qui sont de la sphère du public. Le président répondit, qu'effectivement, le CDOS et le mouvement sportif avaient des inquiétudes et qu'il convenait d'en discuter, même si les CNOF que le CDOS représente n'avait pas pris position à ce jour.

Comme chaque année, la commission du Fair-Play du CDOS a honoré les personnes suivantes :

- **Alexandre BLAZYCK** Sportif Jeune pour son attitude Fair-Play
VGA Saint-Maur Escrime
- **Serge DAMOTTE** Carrière de dirigeant
VGA Saint Maur Boxe Anglaise
- **Lionel SILORET** Carrière d'éducateur
VGA Saint Maur Sports d'Eau

Le président délégué national était présent pour cette cérémonie, animée par **Alain MERIGOT**, Vice-président du CDOS

Pour ne pas faillir à la tradition, l'assemblée fut conviée à un apéritif offert par la ville de Saint-Maur et le CDOS qui clôtura cette matinée riche de projets.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Assemblée générale

du samedi 16 Février 2008

Mes chers Amis(es)

Dans un an, ce sera une assemblée générale électorale, si on tire un bilan de notre action, on peut d'ores et déjà se projeter sur l'avenir. Celui-ci vous appartiendra car le CDOS n'est que votre représentativité, il n'est rien sans votre soutien. Une équipe renouvelée devra se mettre en place en définissant les grands axes qu'il convient de mettre en œuvre. Ce projet devrait être porté à vos suffrages.

Malheureusement, cette manière de procéder ne correspond pas à nos règles statutaires, comme celles de presque toutes les disciplines. Le scrutin de liste me paraît être la voie la plus propice et la plus démocratique pour renouveler nos instances.

Elire des candidats et candidates sur leurs seuls mérites n'est guère propice à l'arrivée de nouvelles personnes. Il existe, on le sait bien, une prime à l'ancienneté qui fausse tout de même un peu le jeu, alors même que nous avons besoin d'élus(es) qui soient porteurs d'idées innovantes

A défaut de pouvoir adopter un mode de scrutin qui nous convienne, nous devons imaginer des solutions propres qui nous permettent de bâtir un projet. C'est la raison pour laquelle, je compte vous convier à quelques réunions avant les élections, pour élaborer un plan d'action qui puisse répondre à vos attentes.

Il me paraît assez secondaire de savoir qui sera le président ou la présidente du CDOS, aux élus(es) de la désigner et de vous le proposer. Toutefois il n'est pas interdit de savoir dans les grandes lignes, ce que le CDOS pourra faire dans la prochaine mandature. Il n'y aura rien de formel, mais au moins des tendances pourront s'esquisser.

La société a besoin de réformes, et nous ne pouvons pas y échapper, la professionnalisation est un sujet, par exemple, que nous devons aborder, en définissant le sens que l'on veut y donner. A ce propos, un colloque sera organisé à l'automne sur ce thème et quelques autres, avec la participation et l'aide de nos partenaires institutionnels.

Le financement du sport sera un élément important, ainsi que l'organisation des structures et la cohérence des politiques sportives.

Sur ce point, il existe de nombreuses incertitudes, l'Etat veut absolument avoir la mainmise sur le sport de haut niveau, c'est la seule certitude. Pour le reste,

tout dépendra du rôle que le CNOSF entend jouer et de celui que l'on voudra lui accorder.

Les incertitudes sont réelles, tel que le devenir du CNDS, celui des DDJS et aussi des départements. On devrait en savoir un peu plus après les élections municipales et cantonales, sur les intentions réelles du gouvernement et du président de la république.

L'entité des CDOS, peut dès lors être remise en cause, cette menace existe, on ne peut l'ignorer. A titre personnel, je suis attaché à la structure sportive actuelle, qui doit être de proximité. A l'échelle de l'Ile de France, une centralisation serait une grave erreur qui irait à l'encontre d'une démocratie de terrain, au plus près des acteurs du mouvement sportif.

Je veux rappeler, tout de même, que le sport est le mouvement associatif le plus important dans notre pays, vous connaissez tous les chiffres. Pourtant c'est une force qui peine à se faire entendre, tant elle manque d'unité. Faudra-t-il des changements radicaux pour qu'elle retrouve sa voix ? On peut en douter tant les intérêts divergent.

Le dernier congrès des CROS et des CDOS a mis en lumière cette faiblesse. Les fédérations se sentent incomprises des CROS et des CDOS, ceci est sans doute réciproque. Cette situation contribue à la faiblesse du mouvement sportif français face aux nouveaux enjeux. Il ne s'agit pas de s'affronter aux pouvoirs publics, mais bien d'être en mesure de débattre en parlant d'une même voix.

C'est la raison pour laquelle, on doit, d'ores et déjà, discuter des projets de la nouvelle mandature en faisant abstraction, pour l'instant, des changements qui pourraient survenir cette année. Comme je vous l'ai déclaré, on ne devrait pas tarder à les connaître.

On a toujours besoin de réformes, c'est une évidence, notre mode électif, par exemple, n'est pas satisfaisant, le statut du bénévolat non plus, les financements aussi etc ... etc ...

Je ne veux pas jouer les « cassandre » et jouer aussi les prêcheurs dans l'indifférence générale, ni même avoir la prétention de prédire l'avenir. Toutefois, je souhaite que les CDOS et les comités puissent mieux se connaître et donc mieux se comprendre, le rôle du CDOS sera ainsi plus efficace. C'est mon vœu le plus cher.

Je vous remercie de votre attention.

Christian LOPES